Il y a donc lieu de nommer une nouvelle commission.

A trois heures un quart, les membres de la commission se sont rendus dans la salle des séances ordinaires de l'Académie française qui tient aujourd'hui sa réunion hebdomadaire.

**Retraite de M. de Laboulaye**

M. de Laboulaye, notre ambassadeur en Russie, est mis d'office à la retraite.

Il y a quelques semaines, au moment où l'on parlait de la visite d'une escadre française à Cronstadt, quelques jours avant l'ouverture de l'exposition de Moscou, alors que les affaires de Serbie pouvaient donner lieu à des complications diplomatiques, cet étrange diplomate demandait un congé de trois mois. On lui a répondu par sa mise à la retraite.

M. de Laboulaye est le successeur à Pétersbourg du regretté général Appert, qui possédait toute la confiance du czar et qui fut rappelé sur les instances de M. Clémenceau et de ses amis. Mais le czar, ne voulant pas se plier aux exigences radicales refusa pendant plusieurs mois de recevoir le nouvel ambassadeur.

On sait que ce malencontreux incident nous rendit la risée de l'Europe et combla de joie M. de Bismarck, trop heureux de trouver chez nous un ministre assez incapable pour se faire l'humble serviteur de M. Clémenceau.

**Au Conseil de cabinet**

Paris, 28 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin en conseil, au ministère de la guerre, sous la présidence de M. de Freycinet.

TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Ils se sont entretenus longnement du tarif général des douanes.

LES SAUTERELLES EN AFRIQUE

M. Constans, ministre de l'intérieur, a soumis à ses collègues un projet de loi portant ouverture d'un crédit de 1.500.000 francs, pour défendre l'Algérie contre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes du fléau.

Ce projet sera présenté demain à la signature du président de la République et déposé samedi, sur le bureau de la Chambre.

LES TRAVAUX DE CHEMINS DE FER

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a indiqué le programme des travaux de chemins de fer à entreprendre en 1892, au cours de l'année 1891, il y aura 692 kilomètres ouverts à l'exploitation.

Le programme de l'année prochaine comprend surtout les lignes de la compagnie du Midi, dont l'exécution avait été retardée par la situation faite à cette compagnie par le phylloxera.

Aucune nouvelle ligne n'est entreprise sur le Nord ni sur l'Est.


## UNE HEUREUSE INNOVATION

La Compagnie du chemin de fer du Nord nous prie d'appeler l'attention du public sur les modifications et additions très importantes et — hâtons-nous d'ajouter — très libérales et vraiment démocratiques qu'elle vient d'apporter à ses tarifs spéciaux de transport aux stations balnéaires de son réseau.

Premièrement : pour les billets de saison, valables pendant 33 jours, le minimum des distances à parcourir, aller et retour, pour obtenir le bénéfice des réductions consenties sur ces billets, est réduit de cent cinquante à cent kilomètres.

Secondement : les billets hebdomadaires sont délivrés par *toutes* les gares et stations et *en toutes classes*.

La réduction sur le prix de ces billets sera uniformément de 20 à 40 pour cent selon la distance.

Troisièmement — et c'est l'innovation capitale du nouveau tarif — en vue de développer, dans la plus large mesure, le mouvement d'excursion vers la mer qui commence à gagner les classes laborieuses — la Compagnie va faire délivrer chaque dimanche et chaque jour de fête, dans toutes ses gares et stations, des billets de 2e et de 3e classe comportant, selon les distances, des réductions qui atteignent 75 pour cent et qui permettront aux habitants de nos plus petits villages d'aller respirer en famille l'air de la mer et de revenir le jour même au logis.

En famille, avons-nous dit, car la Compagnie encourage, par une réduction complémentaire s'élevant jusqu'à 25 pour cent sur les prix déjà très réduits des billets d'excursion pour un voyageur isolé, l'emploi de billets nominatifs pouvant servir aux personnes d'une même famille habitant sous le même toit.

Des affiches artistiques en couleur, de très grande dimension, vont porter la bonne nouvelle dans toutes les localités desservies par le Chemin de fer du Nord.

C'est une grosse dépense, mais nous sommes sûrs qu'elle ne sera pas perdue et que les stations balnéaires, dont l'affiche donne des vues très pittoresques, auront à se féliciter de la généreuse initiative de la compagnie.

Voici, par ordre alphabétique, la liste de ces stations :

Berck (station du chemin de fer d'intérêt local), Boulogne, Calais, Cayeux (station du chemin de fer d'intérêt local), Dunkerque, Etaples (Paris-Plage-Le Tonquet), Eu (Plage du Bourg d'Ault), Gravelines, Le Crotoy (station du chemin de fer d'intérêt local), Le Tréport-Mers, Marquise-Rinxent (plages de Wissant, Andresselles et Ambleteuse), Ruc, St-Valery, Wimille-Wimereux.


# CHRONIQUE LOCALE

## ROUBAIX

**La première journée du Conseil de révision.** Les opérations du Conseil de révision ont commencé, vendredi matin, à 8 heures, à l'hôtel de ville, par le Canton-Est. Elles étaient présidées par M. Facon, vice-président du Conseil de préfecture, assisté de M. Ricard, conseiller de préfecture. L'autorité militaire était représentée par MM. le général de Boisgard, commandant la 1re subdivision à Lille, Vigerie, sous-intendant militaire, Gravis, lieutenant-colonel, commandant le bureau de recrutement de Lille ; Corbière, lieutenant de gendarmerie ; Blanc, médecin-major et un aide-major. On remarquait en outre MM. Julien Lagache, maire de Roubaix; Basquin, conseiller général; Leuridan-Noclin, maire de Wattrelos; Dhalluin, conseiller d'arrondissement et maire de Linselles; Barroyer, commissaire central, Chauveau et Vancostenoble, commissaires de police, etc.

Trente sept ajournés de la classe de 1888, 142 de la classe 1889 et 801 conscrits de la classe 1890, soit en tout 980 hommes, ont passé le conseil de révision.

A midi les opérations ont été suspendues et un déjeuner a été servi par le restaurant de l'*Univers*, dans la salle du Conseil municipal. Outre les personnalités civiles et militaires que nous avons nommées plus haut, MM. Vinchon, Pierre Destombes, Paul Wattine, adjoints au maire de Roubaix et Gilbert Sayet, secrétaire-général de la Mairie étaient au nombre des convives.

Immédiatement après le déjeuner, tous ces messieurs, conduits par M. Julien Lagache, maire, sont allés visiter la propriété Pierre Catteau. A deux heures, les opérations ont été reprises; elles n'ont donné lieu à aucun incident.

Le service d'ordre était d'ailleurs parfaitement assuré par la gendarmerie, dont les hommes étaient placés sous les ordres de M. Germain, maréchal-des-logis chef. La police avait également organisé un service de surveillance.

Le conseil de révision se continuera samedi matin à neuf heures par le canton Ouest; 543 jeunes gens de la classe 1890, 82 ajournés de la classe 1889 et 30 de la classe 1888, soit au total 655 conscrits sont convoqués à cet effet.

**Le concours hippique.** — Voici la liste des gentlemen et des chevaux qui prendront part au concours hippique des 30, 31 mai et 1er juin.

Tous les lauréats des concours de Paris, Bruxelles, Nice, Bordeaux, Anvers, Gand, sont inscrits.

Les engagements des attelages sont également très nombreux.

Le succès du concours est, dès maintenant, complètement assuré; jamais un concours de province n'aura réuni autant d'engagements.

*Black-Prince*, à MM. Dupnich et Tellier, d'Elouges; *Simonne*, Duquesne, d'Audregnies; *Cora*, au baron Gaston de Festracts, de Charleroi; *Schneidick*, à MM. Paul Lambert, de Charleroi; *Silver Grey*, Florent Lambert, de Charleroi; *Sans Culotte*, Victor Pouselet, d'Anderlues; *The Devil*, Auguste Pouillier, de Lille; *D'Jemma*, Albert Wignolle, de Ronchin; *Diavolo*, André Devilder, de Lille; *Alesia*, Deville, de Chalons; *Darling*, Siméon, de St Mihiel; *Cadmus*, Blacque Belair, de Paris; *Miss Karadeuse*, comte de Fontanges, de Paris; *Escalator*, Edouard Ribaucourt, de Roubaix; *Padja*, Albert Wignolle, de Bouchain.

*Alick*, à MM. Léon Lefebvre, de Roubaix ; *Général*, Eugène Grau, de Tourcoing ; *Paddy*, Ed. Ribaucourt, de Roubaix ; *Kildare*, Goffin et Gabriel, de Roubaix ; *Colibri*, Paul Six, de Tourcoing ; *Warrior*, Auguste Cavrois, de Roubaix ; *Hazard*, Auguste Pouillier, de Lille ; *Cœur de Lion*, Edouard Fievet, de Douai ; *Letine*, Léon Cavrois, de Roubaix ; *Brillant*, Edmond Ternynck, de Roubaix ; *Duchesse*, Decaloone-Preys, de Lille ; *Printemps*, Carlos Florin, de Tourcoing.

*Champion*, à MM. Edmond Ternynck, de Roubaix; *Floridor*, Jules Dassonville, de Tourcoing; *Fleur de Mai*, Jules Dassonville, de Tourcoing ; *Lady Gwendoline*, Eugène Grau, de Tourcoing; *Soleil*, Léon Trisbourg, d'Haubourdin; *Une*, Joseph Lorthiois, de Tourcoing; *Crickwood*, Emile Dusart, de Saint-Amand ; *Briska*, J.-B. Montaigue, de Croix; *Lion*, Delrue-Dhesquin, de Tourcoing; *Beau-Séjour*, Anatole Corman, de Lille; *Nécpresse*, Antoine Méuard, de Roubaix; *Lord Kitts* Edouard Fiévet, de Douai.

*Pitt*, à MM. de Francqueville, lieutenant au 21e dragons ; *Passepoil*, A. Robitaille, sous-lieutenant au 19e chasseurs ; *Beau*, Crevelle, vétérinaire en 1er au 10e cuirassiers ; *Alcestе*, Bouchacourt, sous-lieutenant au 10e cuirassiers ; *Songstress*, Le Villain, capitaine au 19e chasseurs. *Pitt*, Bouchez, sous-lieutenant au 19e chasseurs ; *Trappe*, J. Ricour, sous-lieutenant au 19e chasseurs ; *Amoureux*, A. Gillot, capitaine d'artillerie ; *Sandwich*, G. Plège, lieutenant au 21e dragons ; *La Cahute*, J. Ricour, sous-lieutenant au 19e chasseurs ; *Précieuse*, Majoneu, lieutenant au 19e chasseurs ; *Statue*, Bonchez, sous-lieutenant au 19e chasseurs ; *Gerbere*, Le Villain, capitaine au 19e chasseurs ; *Nicz*, Finot Prévost, lieutenant au 10e cuirassiers ; *Pasteur*, Simomim, vétérinaire en 2e au 19e chasseurs.

*Nelson*, à MM. Courdier, lieutenant au 21e dragons; *Pimpant*, J. Ricour, sous-lieutenant au 19e chasseurs; *Saréma*, Ed. Ribaucourt, de Roubaix; *Hackau*, Masquelier, d'Hem ; X. Ed. Preuvost, de Roubaix; *Tipser* Jules Dessouville, de Tourcoing; *Bob*, Georges Gaudrel, de Roubaix; *Passepoil*, Ed. Ribaucourt, de Roubaix; *Brillant*, Léon Lefebvre, de Roubaix; *Gamin*, Léon Lefebvre, de Roubaix; *Perle*, Paul Eloy, de Roubaix; *Fany* Ed. Ribaucourt, de Roubaix; *John Day*, Anatole Corman de Lille; *Ce n'est que ça*, Albert Wignolle, de Bouchain; *Clotilde*, J.-B. Deroubaix, de Marcq-en-Barœul.

*Marmotte*, à MM. Joveneaux-Bailleux, d'Hem ; *Bravo*, Ed. Ribaucourt, de Roubaix ; *Bettina*, Anatole Corman, de Lille ; *Rose*, Jean-Baptiste Deroubaix, de Marcq-en-Barœul; *Cocarde*, Delattre, de Selles ; *Bijou*, Félix Fièvet, de Douai ; *Rayon d'or*, Anatole Corman, de Lille ; *Merline*, Jules Deroubaix, de Roubaix ; *Major*, Félix Fièvet, de Douai ; *Ma cousine*, Anatole Corman, de Lille.

**Les grèves partielles à Roubaix.** — Le travail a été repris au complet, jeudi, à la filature de M. Valentin-Roussel ; les ouvriers sont également tous rentrés au tissage mécanique de M. Armand Masson.

Chez MM. Parent-Lemaire et Jules Fauvarque, le travail n'a pas encore été repris.

**Les Confirmations.** — Mgr Theuret, évêque de Monaco, est arrivé, jeudi soir, à Roubaix et est descendu au presbytère de la paroisse de Saint-Martin.

Sa Grandeur doit séjourner dans notre ville jusqu'à mercredi, pour y administrer le sacrement de confirmation aux enfants des diverses paroisses et des établissements d'éducation.

Aujourd'hui vendredi, il a confirmé, à sept heures, les élèves des Dames de la Sainte-Union et à dix heures les enfants qui viennent de faire leur première communion à Saint-Martin.

**Nomination d'un instituteur.** — Par arrêté du 25 mai pris sur la proposition de M. le Directeur départemental de l'enseignement primaire, M. Victor Solasse, instituteur adjoint à Vred, a été nommé instituteur titulaire, chargé de classe en qualité d'adjoint à l'Ecole communale du boulevard d'Halluin, à Roubaix, en remplacement de M. Brisson appelé à d'autres fonctions.

**Une nouvelle société.** — Par arrêté en date du 23 mai, M. le préfet du Nord a autorisé la création, à Roubaix, rue du Collège, 50, d'une société particulière dite des *Bons Fumeurs*.

**Une maison pillée en plein jour.** — Les voleurs trouvent aujourd'hui moyen d'accomplir leur vilaine besogne, en plein jour. Dans l'après-midi de mercredi, un vol a en effet été commis chez M. Degrave, rue Wagram.

La maison de celui-ci étant commune à plusieurs ménages, la porte du corridor est continuellement ouverte. Mme Degrave, ayant été obligée de sortir pour faire des emplettes, avait, comme d'habitude, fermé la porte de son appartement à double tour. Son absence ne fut que de courte durée ; à son retour grande fut sa stupéfaction en constatant que son logement avait été fouillé dans tous les sens; les voleurs avaient enlevé une chaîne en or d'une valeur de 120 francs, une montre en argent et une somme de cinquante francs.

Les malfaiteurs se sont introduits par le jardin ; ils ont enduit de savon un carreau de vitre donnant sur la cour, l'ont brisé et ont ensuite pénétré dans l'appartement de M. Degrave. Le coup fait, ils escaladèrent de nouveau le mur de clôture et s'enfuirent par la rue Meyerbeer.

Informé de ce vol audacieux, M. Chauveau, commissaire de police du 4e arrondissement, se rendit rue Wagram pour commencer l'enquête. Il apprit qu'une cabaretière de la rue Meyerbeer, Mme Guyot, avait aperçu un individu qui escaladait la muraille, mais comme ceci se passait au milieu de la journée, elle n'y avait attaché qu'une médiocre importance. En opérant une visite domiciliaire, M. Chauveau a trouvé, sur un meuble, une lettre d'injures à l'adresse de M. Degrave ; il y était en outre dit que ce vol n'était que le prélude d'autres qui auraient lieu chez la fille de celui-ci et chez une femme du voisinage, Mme Marie Coppens... Ce manuscrit a été saisi.

Un vol de cent francs avait été déjà commis, il y a six semaines et dans des conditions presque analogues, chez M. Degrave. A tort ou à raison un ancien locataire de la maison a été soupçonné d'en être l'auteur. M. Degrave est persuadé qu'il est de nouveau victime du même individu que l'on recherche activement.

**Un enfant écrasé rue des Longues-Haies.** — C'est le deuxième accident du même genre qui se produit dans l'espace de [illegible] s. Jeudi soir, vers six heures, un domestique [illegible] chez M. Thibaut, entrepreneur qui loisait un tombereau chargé de briques ; un autre tombereau vide y était accroché ; le domestique était arrivé en face du tissage mécanique de M. Gosman, rue des Longues-Haies prolongée, quand il aperçut plusieurs gamins montés sur le second véhicule.

Pour les faire fuir, il leur jeta des cailloux; les enfants descendirent du mieux qu'ils purent: l'un d'eux, nommé V... eut la malheureuse inspiration de sauter en avant de la voiture; le pied lui glissa et il tomba malheureusement que la première roue du camion lui passa sur la tête et la seconde sur la jambe droite.

Le pauvre enfant eut la machoire fracassée et la jambe fracturée; il a été transporté par des passants chez ses parents rue des Fossés : son état est grave. Le conducteur, au lieu de faire donner des soins à l'enfant, a pris la fuite, mais il a été rejoint par la police près de la briqueterie du boulevard Beaurepaire ; une enquête est ouverte.

**Un enfant blessé par une scie.** — Jeudi matin, un ouvrier tisserand, M. Louis Meurisse, habitant la rue du Moulin, était occupé à réparer le plancher de sa maison : il quitta un moment son travail après avoir recommandé à son fils Gaston, âgé de neuf ans, de veiller sur son plus jeune frère, qui s'amusait dans cette chambre. M. Meurisse avait à peine le dos tourné, que le jeune Gaston voulut essayer la scie, mais les dents rencontrèrent un clou et l'instrument lui sauta à la figure. Il fut blessé à l'œil gauche ; le coup fut si violent que ses parents, accourus aux cris qu'il poussait, crurent que l'œil était perdu ; il n'en est heureusement rien et le médecin a déclaré que quelques jours de repos suffiraient pour amener un complet rétablissement.

**Un accident, Boulevard de Belfort.** — Jeudi matin, vers huit heures, un cheval attelé à la voiture d'un marchand de légumes, s'est abattu boulevard de Belfort. Le conducteur, M. Louis Bierens, a été projeté sur le sol ; outre une luxation du poignet, il a reçu à la tête plusieurs contusions, et au front une blessure profonde qui lui a fait perdre beaucoup de sang.

M. Bierens a été relevé par des passants et a reçu des soins dans une maison voisine ; le cheval a reçu des égratignures et la voiture a subi des avaries peu importantes. Le blessé a pu continuer sa route sur Leers, une heure plus tard.

**Au tribunal de simple police.** — *Audience du jeudi 28 mai* — L'horlog marque deux heures précises quand le président, M. le juge de paix Pannier, déclare l'audience ouverte. C'est M. Horbier, commissaire de police qui siège au banc du ministère public. Beaucoup de monde comme toujours.

On voit d'abord défiler la série habituelle des ivrognes; leur nombre est considérable; ils sont tous invariablement condamnés à 5 francs d'amende. Un garçon imberbe, ramassé sur la voie publique, allègue pour excuse que le jour où il était *roste* il faisait un chaleur accablante.

C'est un cas que la jurisdiction pénale n'a pas prévu, réplique en souriant M. le Président, et je vous conseille, puisque vous êtes d'humeur si joviale, de présenter un projet de loi tendant à la suppression de la loi sur l'ivresse pendant les jours caniculaires.

Le jeune homme recolte, comme les autres naturellement, 5 francs d'amende. Les cabarets ouverts après l'heure, les manquements à la loi sur la déclaration d'étranger, les embarras de la voie publique, sont les principales contraventions contre lesquelles le ministère public requiert l'application de la loi.

On appelle un certain G... pour tapage injurieux. Sa femme se présente à sa place : « Vous pouvez condamner mon mari si vous voulez, dit elle, il n'est pas libre et ne peut venir. »

— Vous avez en une parole malheureuse, fait observer M. Pannier, mais je vous pardonne en raison de la naïveté que vous paraissez avoir en affaires judiciaires. La cause est remise à huitaine.

L'huissier appelle trois gaillards, D...., P... et D... qui, il y a quelques semaines, ont, de l'aveu de deux braves ouvriers qui rentraient chez eux, fait une maîtresse volée sur le boulevard Beaurepaire. Il y a eu une bagarre; les deux ouvriers, Dujardin et Staelens ont été blessés. Le second fait voir à M. le président la marque d'un coup de poing qu'il a reçu sur le nez.

— En effet, fait remarquer M. Pannier, vous avez un nez qui n'est pas dans les conditions normales. (Longue hilarité.)

Les agresseurs sont très mal notés dans le quartier du Pile; ils ont à leur actif de nombreuses condamnations; de plus ce sont des rôdeurs de nuit réputés dangereux ; ils sont condamnés à deux jours de prison et ouze francs d'amende.

Un patron menuisier, nommé M..., dans un moment de colère, a roué de coups un ouvrier, Auguste R... Le fait est constant; les témoins l'affirment. La cause est entendue, dit M. le Juge de Paix. Survient tout à coup un défenseur, qui expose que le patron en question n'a agi que parce que sa femme a été insultée par R...

— C'est une véritable histoire que vous nous racontez là : votre client vous a trompé, fait remarquer M. Pannier.

Morale : M... est condamné à une peine de 2 jours de prison.

Deux serveurs, employés dans un repas de noce, se sont chamailles; à la sortie de la maison une rixe a éclaté; malheureusement il n'y a pas de témoins; l'un d'eux prétend pouvoir en produire et il demande que l'on remette les débats à huitaine, ce qui est accordé.

— C'est égal, riposte M. le juge de paix, je suis sûr que la mariée ne se doutait pas de cela.

Sur ce, M. le Président lève l'audience. Il est 3 heures 45.

**Wattrelos.** — *Une saisie.* — Nous avons dit que les preposes des douanes de Grimonpont avaient saisi, au hameau du Petit-Pain, trois vaches qu'on était parvenu à introduire en fraude sur le territoire français. Il résulte des nouveaux renseignements recueillis sur cette affaire que ce bétail appartenait à M. Grimonprez, habitant Estaimpuis. Contrairement aux bruits qui ont couru celui-ci n'était pas au nombre des fraudeurs qui ont été poursuivis, il n'a donc pas été mis en état d'arrestation.

— Mercredi soir, trois individus entraient dans un estaminet de la Vieille-Place et s'y livraient à de copieuses libations. Vers dix heures au moment de se retirer, il fut décidé qu'on prendrait une dernière *chope*, ce qu'on des buveurs appela *le coup du lapin*.

Au moment de payer, un des individus que l'on croit être un marchand de chevaux, s'aperçut qu'il n'avait plus son porte-monnaie. Ses camarades ayant refusé de se devoir une véritable scène de pugilat eut lieu; il fallut que le cabaretier intervint pour empêcher que son mobilier ne fut réduit en miettes. Le monsieur volé (?) prétend que ce sont ses compagnons qui l'ont dévalisé! Le porte-monnaie ne contenait pas moins de cent francs.

**Croix, Flers-Breucq.** — Un chien loup, de haute taille, appartenant à M. Carrette, fermier, près de la traction à vapeur des tramways de Lille à Roubaix, s'est échappé de sa cage, jeudi à midi, a parcouru Croix Flers-Breucq, mordant un grand nombre d'autres chiens, s'est attaqué au domestique de M. Scottet marchand de paille près du pont de Croix et l'a blessé au poignet.

Plusieurs personnes se sont mises à la poursuite de l'animal sans pouvoir l'atteindre. Il est enfin rentré chez M. Carrette, après avoir mordu plusieurs vaches appartenant à ce dernier.

On ne sait encore si l'animal est atteint d'hydrophobie. On va l'abattre.

## COMMUNICATIONS DIVERSES

*Mélomanes Roubaisiens.* — Par suite du décès d'un des membres de la société, le conseil administratif prie tous les sociétaires de bien vouloir se rendre au siège de la société, le samedi 30 courant, à 9 heures du soir, pour les dispositions à prendre pour les funérailles qui auront lieu, dimanche 31, à 3 heures précises. A cause de ce deuil, la société s'abstiendra du festival de Moulins-Lille.

— La commission de la société chorale l'*Union des Travailleurs* prie les sociétaires d'assister à la répétition générale qui aura lieu le vendredi 29, à 9 heures du soir, pour répétition des chœurs qui seront chantés le dimanche 31 mai au festival de Moulins-Lille.

**Le conseil du jour.** — L'eau minérale ferrugineuse de Saulchoir continue d'obtenir son grand succès habituel. On n'en veut plus d'autres, mais aussi, quel excellent produit à tous les points de vue! Pour les gens bien portants, elle constitue une garantie de la santé, étant la meilleure et la plus hygiénique des eaux de table; pour les malades, pour ceux que l'anémie et l'épuisement conduisent à une fin prématurée, c'est le retour à la santé. Tous donc, bien portants et malades, ont plus grand intérêt à consommer l'eau de la célèbre source, et bien avisés ceux qui s'adressent au Saulchoir.

L'excellente eau du Saulchoir se trouve chez MM. Delporte Deschodt Quaghebeur, Dienve, Corbeaux, Delarra, Dubarcq, Cambier, Wicart, Fontaine, Richert, Coille, Druelle, Leroy Bole, Debertit, Auguste Legrand, Leflon, Delelis, Tulur, Hennequant, Taillier, Florquin, Logez ; chez MM. Cheminade; Montignies, rue du Bois; Tiberghien, Calonne et Duthoit, rue de l'Epeule; Deudievel, rue Saint-Georges; Durant, Dewaele, rue de l'Ermitage; Coignet, rue Archimède; Dauwe-Pavent, rue de la Chapelle-Carette; Ducoulombier, Henri Voreux, rue de l'Ommelet; Desfontaines, Grande-Place; Spriet-Voreux, rue de Tourcoing; Bernard-Spriet, rue de Lannoy; Dubus-Delespierre, rue de l'Alma; Félix Tilge, rue Jacquard; Oudar-Florin, place du Trichon; Lecomte-Contamine, place de la Liberté, pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 26514—53209

**Mlle E. SÉNÉPART** prévient le public, qu'à partir du 1er juin, elle ouvrira un *établissement d'accouchements*, rue Vauban, 23, route de Lille, à Roubaix. 53724—26755


**Pilules Suisses !**

Le médicament le plus populaire de France. 26818d

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent **TIMBRE CAOUTCHOUC** monté sur plaque métal et enfermé dans une jolie boîte en métal blanc inoxydable. Le même, avec manche, depuis **1 fr. 50** jusque **2 fr. 50**, selon le genre. 52206—26052

**LETTRES MORTUAIRES DE DEUILS**

IMPRIMERIE ALFRED REGOUY. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*


## ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

29 MAI 1816. — Le Conseil des Prud'hommes et les Chambres consultatives de Roubaix et de Tourcoing, proposent au Gouvernement, par l'entremise de M. Mimerel, un projet de règlement pour nos manufactures. L'article I porte que toutes les étoffes de la fabrique de Roubaix et des communes voisines seront tissées sur 12, 14, 18, 22 et 26 pouces de largeur sans intermédiaire. Les articles 2 et 7 établissent des Egards pour veiller à l'exécution de cette disposition et un bureau de plombage pour les pièces fabriquées dans le canton. Les articles 4, 5, 6 et 8 règlent la pénalité à appliquer aux contrevenants. — Ce règlement ne reçut point l'approbation sollicitée. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 12).

**SITUATION METEOROLOGIQUE.** — Roubaix 28 mai — Hauteur barométrique, 756 — Température à 7 heures du matin.... 9 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir... 16 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 14 degrés audessus de zéro.

Paris, 28 mai. — La dépression qui se tenait hier sur l'Angleterre persiste et s'est creusée (748 mm). Le baromètre monte au contraire sur le Continent et les hauteurs atteignent 760 mm sur la Méditerranée ainsi qu'au sud de la France.

La pression reste élevée au centre de la Russie (763 mm). Les courants d'ouest dominent toujours sur nos côtes et ils sont modérés; le vent souffle assez fort du nord-est en Ecosse.

Les pluies ont été presque générales en Europe.

La température reste légèrement en hausse.

Le thermomètre marquait ce matin 8° à Paris, 15° à Berlin, 20° à Moscou et 22° à Constantinople.

Dans les stations élevées le thermomètre marquait 1° au Puy de Dôme et 6° au pic du Midi.

En France, des averses sont encore probables avec température un peu moins basse.

A Paris, hier, averses dans la matinée; assez belle après-midi.

Température la plus basse de la nuit 6.5.

## TOURCOING

**La laïcisation des Ecoles communales. — La carte à payer.** — L'échéance fatale, fixée par la loi du 30 octobre 1886 pour la substitution du personnel laïque au personnel congréganiste dans les écoles de garçons, va expirer dans quelques mois. Mais cette substitution ne se fera pas gratuitement et ce sont les finances municipales qui en supporteront toutes les charges. Les différentes délibérations prises dans la dernière réunion du Conseil municipal en ont donné un avant goût.

Dans le projet d'emprunt de 4 millions une somme de 500,000 fr. avait été réservée pour l'instruction publique et, sur cette somme, 150 000 fr. devaient être consacrés à l'érection d'un collège de filles. Mais cette dernière proposition n'ayant pas eu l'agrément du Ministre (lettre du 7 février 1888), le Conseil décida, le 13 avril 1888, d'affecter les 500.000 fr. à la construction d'écoles communales, sur les propositions du Maire qui répartissait ainsi la dépense : 73,000 fr. (18,000 fr. pour le terrain et 55,000 fr. pour la construction) école de filles au quartier du Brun-Pain; 73,000 fr. école de garçons au quartier du Brun-Pain; 73.000 fr. école de garçons au quartier des Piats; 84,600 fr. (terrain 9,000 fr.; construction 75,600 fr.) école maternelle au Brun-Pain; 91,000 (16,000 fr. terrain, 75,000 fr. construction) école maternelle au quartier des Carliers; 81.400 fr. (6.400 fr. terrain, 75 000 fr. construction) école maternelle au quartier de la Marlière.

De ces différents projets l'un vient d'être définitivement arrêté, l'école des garçons du quartier des Piats; et de plus l'administration municipale a été autorisée, vendredi dernier, à traiter de l'achat du terrain pour l'école des filles et l'école maternelle du Brun-Pain. M. le maire a ajouté qu'on s'occupait activement des autres projets à l'étude.

Mais la dépense d'installation de l'école des Piats, primitivement prévue pour 73.000 francs, va s'élever à 113.000, c'est-à-dire une augmentation de près de 55 0/0. Si la même majoration se produit sur tous les autres projets, non seulement les 476.000 francs prévus sur l'emprunt ne suffiront pas, mais il faudra prélever sur les ressources ordinaires 250 à 260.000 francs.

Et ce n'est pas tout : aux écoles communales, propriétés de la ville, encore actuellement entre les mains de congréganistes, il faudra faire, par suite de la laïcisation, certains aménagements, par exemple, la construction de logements pour les instituteurs, témoin la somme de 14.000 francs votée dans la dernière séance du Conseil municipal, pour l'école du Calvaire.

Enfin les charges résultant des traitements, indemnités de résidence, seront également aggravées par suite du remplacement du personnel congréganiste par le personnel laïque.

Il est difficile de chiffrer exactement dès à présent toutes les majorations qui viendront grever par la suite notre budget de l'instruction publique, mais on peut prédire que la laïcisation nous coûtera gros.

Nous ne commentons pas : nous nous bornons à constater. Au public à tirer des déductions.

**La cérémonie de la première communion** a eu lieu, jeudi, à l'institution libre du Sacré-Cœur. Quarante-trois élèves de cet excellent établissement s'approchaient pour la première fois de la sainte table: la chapelle se trouvait trop étroite pour contenir la foule de parents et d'amis qui assistaient à cette imposante cérémonie.

A l'office de l'après-midi, M. l'abbé Poulet, Préfet des études, a prononcé un magnifique et émouvant sermon.

A l'issue des vêpres a eu lieu, dans le vaste parc de l'établissement, la procession traditionnelle du St-Sacrement.

**Le crime de Marcq-en-Barœul.** — Victor Descamps, arrêté sous l'inculpation de l'assassinat de Louise Loridan, a été mis en liberté.

L'instruction ne possède plus aucune piste.

Voilà encore un crime abominable qui restera impuni, si le hasard ne découvre pas le criminel où s'il ne vient pas, ce qui est probable, se dénoncer lui-même.

**Une bonne capture.** — Mardi après-midi, M. Alphonse Doutreleingne, cultivateur, aperçut, étant à 500 mètres environ de sa ferme, deux individus qui sortaient de sa cour. Il pressa le pas et se trouva bientôt en présence d'un sieur Alphonse Vandenmooryn, domestique de ferme, âgé de 32 ans, né à Cruysauthem (Belgique). Il lui demanda ce qu'il était allé faire chez lui. L'autre lui répondit : « Viens ici; je vais te le montrer. » Et il empoigna le premier qu'il traversa d'abord et frappa ensuite de coups de pied et de poing. M. Doutreleingne s'étant relevé fut jeté de nouveau dans le fossé qui borde le chemin.

Deux employés des contributions indirectes, dont nous regrettons de ne pas avoir les noms, qui passaient à quelque distance, accoururent et arrêtèrent le rôdeur qu'ils conduisirent à la gendarmerie. L'autre quidam s'était éclipsé. Le fermier a la figure tout abîmée.

**Une nouvelle ruse de fraudeur.** — On prétend que beaucoup de contrebande entre à Roubaix, par l'ingénieux système employé par un certain Jules Journez, journalier, âgé de 25 ans, né à Woeste près Ypres. Les fraudeurs traverseraient même tout Tourcoing, avec de bonnes charges, qui à dos, qui à brouette, et cela en plein jour.

Mardi après-midi deux douaniers de Neuville-en-Ferrain, virent venir à eux le journalier susdit, portant sur son épaule quelque chose ressemblant à s'y méprendre à une pièce de tissus de grand prix, soigneusement ficelée et enveloppée. En outre, Journez portait à l'autre main un sac, des restes d'épenlet et d'échevaux.

On palpa le colis, puis on l'ouvrit... C'étaient 33 kilog de café vert, valant plus de 100 fr.

Journez fit bonne contenance et se contenta de dire : « J'ai trouvé plus malin que moi ! »

**Trente francs qui en ont rapporté 100.000 en deux ans.** — Du moins s'il faut en croire le beau Monteur, mis à la dernière mode, que les ex-gendarmes conduisaient mercredi à Lille, par le train de 9 heures 18 du matin, en compagnie des deux frères Pattyn, et du pseudo-tisserand Journez. Cet homme était arrivé la veille à la frontière, sous la conduite de deux gendarmes de Bruxelles. Il disait qu'il n'avait que 30 fr. en 1889 et que maintenant il était riche de 100.000 fr., toutes ses opérations ayant admirablement réussi.

Or, ce Monsieur, qui s'appelle Abel Simonot, né le 26 novembre 1851, à Cornarches (Vosges), négociant en denrées coloniales, passera prochainement devant la Cour d'Assises, sous la triple inculpation de banqueroute frauduleuse, faux et usage de faux.

**A la cloche de bois.** — M. Vandehenne, cabaretier, rue du Casino, avait pour logeur un nommé Lecoq qui déménagea furtivement l'un de ces derniers matins, non seulement en emportant des effets appartenant au maître de la maison, mais aussi sans payer la quinzaine qu'il devait.

**Un épileptique.** — Ce malheureux, qui est presque idiot, est bien connu de toute la ville. Ses accès sont fréquents et, cependant, on a lieu de croire qu'il n'est pas sans user de quelque malice et simuler parfois des attaques de son terrible mal. C'est ainsi qu'on a remarqué qu'il tombe presque toujours près d'un café ou d'une pharmacie, et qu'il aime beaucoup un verre de vin et la pâte de Jujube !

Mercredi, vers le soir, il a encore eu un accès, sur la Place, qui a occasionné un grand rassemblement, surtout d'enfants.

Il serait urgent qu'on prît des mesures pour l'internement de ce malheureux qui s'appelle Charles Verraert, âgé de 26 ans, demeurant 68, rue du Flocon.

**Entre beaux-frères.** — Une affaire de violence fort embrouillée existe entre Louis Verrague, chauffeur, et Pierre Lisabeth deux beaux-frères si peu unis que pas un des deux ne connaissait le nom de famille de l'autre. La femme Lisabeth a été frappée chez elle; Verrague a eu son domicile violé à minuit par Lisabeth et un sieur Victor D... qui n'avait rien à voir là dedans et qui pourtant a frappé fort et ferme. L'enquête se poursuit.

**Simple police.** — *Audience du 28 mai.* — M. Charlier siège en l'absence de M. Brocard, empêché. L'audience est encore fort chargée.

Deviendrait-on plus progressif à Halluin ou bien la répression s'y exerce-t-elle plus rigoureusement qu'autrefois? Toujours est-il que depuis quelque temps le nombre d'affaires qui nous viennent de ce centre si important du canton Nord paraît plus que double.

On appelle d'abord une singulière affaire, dont il a déjà été question le 14 mai, et qu'aujourd'hui on remet de nouveau à quinzaine.

Nous disons singulière affaire ; et réellement elle n'est pas ordinaire, comme on va le voir. Un honorable industriel d'Halluin, M. Defretin, est poursuivi pour embarras de la voie publique et défaut d'éclairage. Il faut dire, tout d'abord, que la prétendue voie publique n'est encore, pour ainsi dire, qu'à l'état de projet, et que, de plus le terrain nécessaire à l'ouverture ou élargissement de cette rue est abandonné gratuitement à la commune par ce même M. Defretin, qu'on appelle aujourd'hui devant le juge de paix.

Quant à l'embarras de la voie publique, voici en quoi il consiste : M. Defretin avait commandé un générateur à MM. Fontaine frères, et il avait refusé d'en prendre livraison, parce qu'il n'avait pas été établi conformément à la commande. La lourde machine, était donc restée plusieurs jours aux abords du tissage de M. Defretin, qui vient dire, semble-t-il, avec grande raison : « Mais ce n'est pas moi qui suis cause de l'encombrement; 